

**Commune de Saint Michel de Dèze**  
**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Compte rendu de la séance du 11 février 2020**

Le Conseil Municipal de la commune de Saint Michel de Dèze s'est réuni en séance ordinaire le **11 février 2020**, suite à la convocation qui lui a été adressée par Monsieur le Maire le **5 février 2020**, conformément à l'article L.2121.10 du Code Général des collectivités territoriales.

Nombres de conseillers en exercice : 10

Personnes présentes : Eric BESSAC, Jean-Noël BROUILLET, Michel BONNET, Elisabeth DEBIERRE, Gilbert MAZOYER, Thierry THOMAS.

Absents représentés : Marc GABRIAC représenté par Eric BESSAC

Absents : Déborah DONATO, Franc GARRIGUE, Thierry ANDRE

**1 / Secrétaire de séance** : Elisabeth DEBIERRE

**2 /** Après approbation du compte rendu du 19 décembre 2019 et du 25/01/2020, le conseil municipal passe à l'ordre du jour.

**3 / Prochaines réunions (participations)**

- Le 12/02 à 18h30 : Film vers l'autonomie... par le syndicat mixte HVC
- Le 13/02 à 15h00 : Expertise de l'éboulement à Moulès  
à 13h00 : RDV avec M. LAFARGE
- Le 17/02 à 14h30 : GAXIEU Réunion captage sur site
- Le 19/02 à 14h30 : Visite de M. GARO des domaines
- Le 20/02 à 09h00 : Réunion Collet / assainissement Céline HUSSON / MEGRET
- Le 21/02 à 11h00 : Commission Electorale
- Le 25/02 à 12h00 : date limite dépôt des candidatures du lot N°14  
à 14h00 : syndicat mixte à cendras
- Le 28/02 à 10h30 : Réunion à la Région / Montpellier dossier réhabilitation école
- Le 01/03 à 10h30 : Assemblée ANACR à St Martin de Boubaux
- Le 05/03 à 19h00 : Conseil municipal  
à 18h00 : Conseil du CCAS
- Le 06/03 à 10h00 : Commission agricole  
à 14h30 : Conseil communautaire au Collet de Dèze
- Le 10/03 à ?? : restitution de l'ABC de St Privat
- Le 15/03 : 1er tour des élections municipales
- Le 19/03 ?? : Commémoration de la guerre d'Algérie
- Le 30/03 à 14h00 : comité de pilotage ABC
- Le 28/06 à ?? : Réunion ABC

**4 / Réhabilitation du bâtiment de l'école et logements :**

DELIBERATION N°006-2020 : MARCHE REHABILITATION DE L'ECOLE ET DES TROIS LOGEMENTS - ATTRIBUTION DES LOTS 2, 3, 5, 6, 9, 10

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le conseil du 25 janvier 2020, a attribué les lots 1, 4, 7, 8, 11, 12, 13, 15 et 16 du marché de la réhabilitation du bâtiment de l'école et des trois logements. Les autres lots ont fait l'objet soit d'une demande de renégociation soit des demandes de compléments d'informations.

Suite à ces démarches, le maître d'œuvre nous a fait parvenir une nouvelle analyse des offres correspondantes. Au vu de ces éléments et après en avoir débattu, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

• **de retenir :**

Pour le lot N° 2 : Démolition - Gros œuvre, l'entreprise S & B - 48400 FLORAC TROIS RIVIERES, pour un montant de 107 418.20 € HT

Pour le lot N° 3 : Charpente - Couverture, l'entreprise Francis MALIGES - 48100 MARVEJOLS, pour un montant total de 67 517.65 € HT

Pour le lot N° 5 : Serrurerie, l'entreprise MTE 48 - 48160 LE COLLET DE DEZE, pour un montant total de 21 162.00 € HT

Pour le lot N° 6 : Menuiseries intérieures bois, l'entreprise ALC - 30110 LES SALLES DU GARDON, pour un montant de 29 895.50 € HT

Pour le lot N° 9 : Peintures - Nettoyage, l'entreprise TOP DECO - 48000 MENDE, pour un montant de 11 430.74 € HT

Pour le lot N° 10 : Carrelages - Faiences, l'entreprise POUDEVIGNE - 30110 LAVAL PRADEL, pour un montant de 31 775.50 € HT.

Pour le lot N° 14 : celui-ci fait l'objet d'une nouvelle consultation

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide à l'unanimité, les lots 2, 3, 5, 6, 9, 10 correspondants à l'appel d'offre de la réhabilitation du bâtiment de l'école.*

**DELIBERATION N° 007-2020 : DEMANDE DE SUBVENTION - DETR 2020 REHABILITATION DE L'ECOLE ET DES TROIS LOGEMENTS ET D'UN TIERS-LIEU**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre de la réhabilitation de l'école et des trois logements, une demande de subvention auprès de l'Etat est indispensable à la réalisation du projet de reconstruction.

Après discussion avec les services de la sous préfecture de Florac, 4 dossiers de DETR ont été établis.

Le dossier N° 1 gros œuvre de l'ensemble du bâtiment et aménagement locaux scolaires

Le dossier N° 2 réhabilitation des trois logements

Le dossier N° 3 photovoltaïque

Le dossier N° 4 matériels informatiques

Il précise le contenu de chacun de ces dossiers et présente les plans de financement correspondants, sauf pour le 4ème dossier pour lequel nous sommes en attente de devis.

Dossier N°1 : Montant de la dépense : 546 187.12 € HT

Montant des recettes : Remboursement assurance : 326 544.09 €

DETR : 131 785.82 €

Fonds propres : 87 857.21 € HT

Dossier N° 2 : Montant de la dépense : 192 582.09 € HT

Montant des recettes : Remboursement assurance : 115 139.00 €

DETR : 60 000.00 € (3 logements x 20 000.00 €)

Fonds propres : 17 443.09 € HT

Dossier N° 3 : Montant de la dépense : 39 388.60 € HT

Montant des recettes : Remboursement assurance : 21 939.64 €

DETR : 8 208.22 €

Fonds propres : 9 240.74 € HT

*Après en avoir débattu, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de solliciter les aides DETR telles que visées ci-dessus.*

**5 / AEP raccordement secteur St Michel le Vieux :**

- **approbation avant-projet,**
- **demande de financement : agence de l'eau et Département.**

**DELIBERATION N° 008-2020 : AEP - APPROBATION AVANT PROJET RACCORDEMENT ST MICHEL LE VIEUX**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'avant projet concernant l'alimentation de l'UDI de Saint Michel le Vieux depuis l'UDI de Saint Michel de Dèze en substitution du captage du Mas de Védrine.

*Après en avoir débattu, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver l'avant projet pour un montant de 508 139.18 € HT et de solliciter l'agence de l'eau RMC et le Conseil Départemental pour aider à son financement,*

**6 / Financement transports pour les sorties scolaires :**

**DELIBERATION N° 009-2020 : FINANCEMENT SORTIES SCOLAIRES 2020**

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal d'une demande financière faite par la Directrice de l'école Martine ROUVIERE, concernant la prise en charge, par la commune, des transports pour les sorties suivantes :

- Le mardi 9 juin 2020, au Col de Jalcreste pour les 50 ans de Parc National des Cévennes, pour un montant de 175.00 € TTC.
- Le mardi 16 juin 2020, au vallon du Villaret - pour un montant de 390.00 € TTC.
- Le mardi 23 juin 2020, à Ispagnac autour du projet du sentier pédagogique, pour un montant de 298.00 € TTC.

*Après en avoir débattu, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver les devis de sorties scolaires comme indiquées ci-dessus.*

**7 / Loi relative à l'engagement de la vie locale :**

**DELIBERATION N° 010-2020 : REVALORISATION DES INDEMNITES DU MAIRE ET DU 1ER ADJOINT**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la loi relative à l'engagement de la vie locale est applicable depuis le 29/12/2019.

- L'article 92 - 2° et 3° de cette loi modifie le taux des indemnités des maires et des adjoints.
- Il rappelle que l'application de ces dispositions nécessite une nouvelle délibération du conseil municipal.
- Vu l'arrêté municipal du 31 mars 2014 portant délégation de fonctions du 1er adjoint.

*Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité et avec effet au 12/02/2020, de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire et d'adjoint au Maire de la manière suivante :*

- Indemnité du Maire taux maximal **25.5 %**  
(Indice brut 1027 Indice majoré 830 x 4.6860 le point) soit **991.00 €**
- Indemnité du 1er adjoint **9.9 %**  
(Indice brut 1027 Indice majoré 830 x 4.6860 le point) soit **385.05 €**

## **8 / Création par le Centre De Gestion d'un service rédaction acte administratif**

Monsieur le Maire fait lecture du courrier reçu par le CDG 48 faisant proposition d'un service de rédaction des actes administratifs : 48 € de l'heure + 80 € à l'ouverture du dossier.

Le conseil municipal souhaite qu'un devis soit demandé pour chaque dossier engagé.

## **9 / Centre De Gestion :**

### **- Protection sociale complémentaire des agents : délibération / convention de participation**

#### DELIBERATION N° 011- 2020 : PARTICIPATION A LA PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE DES AGENTS FONCTIONNAIRES

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'en 2013, une convention pour 6 ans, avec le CDG48 avait été signée en partenariat avec Sofaxis pour la protection sociale complémentaire des agents fonctionnaires.

Les délais de souscriptions étant dépassés, il convient d'adhérer à la nouvelle prévoyance avec le Groupe VYV conclu par le CDG48, à compter du 1er mars 2020 :

*Après en avoir délibéré, le Conseil décide :*

– D'adhérer à la convention de participation PRÉVOYANCE conclue par le Centre de Gestion, pour une durée de 6 ans avec le Groupe VYV et par conséquent d'autoriser Monsieur le Maire, à conclure :

- une convention de participation avec le Groupe VYV
- une convention de gestion avec le Centre de Gestion selon les conditions tarifaires suivantes :  
0.03% de la masse salariale annuelle avec un plafond minimum de 60 Euros.  
La facturation est annuelle.

– Que la collectivité participera compter du 1<sup>er</sup> mars 2020 au financement de la protection sociale de ses agents, fonctionnaires et contractuels de droit public et de droit privé pour le risque PRÉVOYANCE,

– De fixer un montant mensuel de participation égale à 10.00 € par agent.

– D'inscrire les crédits nécessaires aux budgets des exercices correspondants.

10 / Points par chaque conseiller de l'avancement des dossiers dont il a la charge

#### Elisabeth DEBIERRE :

Le bulletin municipal est en cours,

Elle a établi un protocole pour toutes les animations menées par le CCAS.

#### Jean-Noël BROUILLET :

La barrière a été posée devant le logement du Bertoul.

La rambarde en fer forgée sera à repeindre aux beaux jours.

Prévoir la réception des travaux du Bertoul avec l'entreprise API.

#### Thierry THOMAS :

Cevennes motoculture va nous transmettre les devis pour un plaque Cétra et étrave papillon.

#### Gilbert MAZOYER :

La source de la Jasse : le grillage a été posé

La traversée du village : quelques modifications sont à apporter, stationnement des poids lourds à revoir, la fontaine n'est pas chiffrée, le croquis manque de précisions.

D'FCI : M. BRENGUES d'ENEDIS est d'accord pour financer le remblais nécessaire pour refaire la route de veillas. En attente du relevé altimétrique.

Le groupe électrogène : la pièce commandée arrive demain par l'entreprise MALRIEU et sera posée par Dimitri MARTEL.

Michel BONNET :  
Recherche stagiaire pour l'ABC

11 / Questions diverses :

- demandes de subventions = non
- tarif réglementé de l'électricité = nous avons transmis un coupon réponse pour demander l'éligibilité aux tarifs réglementés de vente d'électricité
- inventaire de petits ouvrages de stockage d'eau en Cévennes
- infos diverses

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h15